

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE REGROUPEMENT DE LICENCIÉS

Saison 2025/2026

Rappel de quelques éléments du règlement 2025/2026 relatif aux regroupements de licenciés :

- Le regroupement de licenciés ne peut s'effectuer qu'entre des **GSA d'un même bassin de pratique**.
- Chaque GSA ne peut participer qu'à un seul regroupement par catégorie d'âge (**M13 à M21**).
- Ce dispositif est réservé aux GSA dans l'incapacité de constituer une équipe **en championnat** dans l'une des catégories d'âge cités précédemment.
- Ce dispositif n'est **pas autorisé en compétitions nationales** (Coupe de France Jeunes) et ne concerne que les joueurs disposant d'une **licence Compétition Extension Volley-Ball**.

Ligue concernée : _____

Bassin de pratique concerné :

- Numéro de bassin : BP _____
- Intitulé de bassin : _____

Clubs du BP souhaitant créer un regroupement de licenciés pour la saison 2025/2026 :

- **GSA 1** (ou **GSA support**, qui assurera la gestion de l'équipe concernée par le regroupement de licenciés, et sera responsable du règlement des sommes dues au titre de cette équipe) :
 - Nom : _____
 - Numéro de club : _____
- **GSA 2** :
 - Nom : _____
 - Numéro de club : _____
- **GSA 3** (facultatif) :
 - Nom : _____
 - Numéro de club : _____

Catégorie d'âge de ce regroupement de licenciés :

M13M M13 F M15M M15 F M18M M18F M21M M21F

Compétition(s) dans laquelle (lesquelles) évoluera ce regroupement sur la saison 2025/2026 :

- _____
- _____

Liste des licenciés concernés par ce groupement :

Nom / Prénom	Numéro de licence	GSA d'appartenance

Ce formulaire devra être signé par les **présidents des GSA participants** puis adressé avant la clôture des inscriptions à la commission sportive territoriale concernée.

Document réalisé le __ / __ / ____, à _____

Signature et cachet du GSA support	Signature et cachet de l'autre ou des autres GSA concerné(s)	Signature et cachet de la commission sportive compétente